



Communiqué de presse commun

Transports de marchandises par route et logistique

Convention collective signée

Les organisations syndicales OGBL et LCGB ainsi que le Groupement Transports ont signé, en date du 1^{er} février 2010, la convention collective pour le secteur des transports et de la logistique.

En raison de la situation économique difficile dans ce secteur, les organisations signataires ont convenu de reconduire, pour une durée de 13 mois, les principes de base repris dans l'ancienne convention, en l'adaptant aux réglementations européennes et nationales actuellement en vigueur.

Le nouveau texte a sorti ses effets le 1^{er} février 2010 et est applicable à toutes les entreprises actives dans le secteur du transport professionnel de marchandises par route, du déménagement, de la messagerie et du courrier-express de même que de la logistique. Sont concernés plus que 10.000 salariés.

Les partenaires sociaux ont entrepris les démarches nécessaires en vue de demander la déclaration d'obligation générale auprès de l'Office national de conciliation, ce qui aura comme effet que la convention collective sera publiée, par le biais d'un règlement grand-ducal, au Mémorial et sera alors applicable à l'ensemble de ce secteur économique.

Communiqué le 2 février 2010

OGBL-ACAL, LCGB, clc-Groupement Transports